

d'où la nécessité d'un transbordement que tous les négociants redoutent et avec raison.

M. Gaudin est du même avis.

Sur la proposition de M. le Président, la Chambre de commerce déclare s'en remettre aux décisions prises par le Conseil général à ce sujet.

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de M. Ribollet relative à la création, au bureau des Contributions, d'une caisse destinée à recevoir le montant des droits d'octroi de mer.

M. Ribollet expose les nombreux inconvénients qui résultent de l'état actuel des choses.

Le Trésor, pour des raisons que nous n'avons pas à discuter, est fermé les deux derniers jours de chaque mois. En outre, ses guichets sont fermés chaque jour à 4 heures, alors que les bureaux des Contributions sont ouverts jusqu'à 5 heures. Il en résulte pour les commerçants qui se présentent après 4 heures une perte de temps désagréable.

Enfin ils sont astringés par le bureau des Contributions à des démarches vexatoires pour leur dignité.

M. le Président, tout en appuyant la proposition de M. Ribollet, rappelle qu'elle a déjà été faite sans succès par la Chambre de commerce il y a 5 ou 6 ans, et tout récemment, en 1886, par le Conseil général.

La proposition de M. Ribollet est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Par suite de l'absence de M. L. Brault, l'amendement à la proposition ci-dessus tendant à étendre la même mesure à la poste pour la délivrance des mandats-postaux, est renvoyé à la prochaine séance.

La Chambre note que le taux du change sur le numéraire chilien et péruvien reste à 15 0/0.

Avant la clôture de la séance, M. Ribollet informe la Chambre qu'étant sur le point de s'absenter de la colonie pour un certain temps, il prie ses collègues de la Chambre de commerce de vouloir bien lui accorder un congé.

La demande de M. Ribollet est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 5 heures.

Le Secrétaire, L. BRAULT.

Le Président, V.-L. RAOULX.

L'Antonin, superbe navire en fer, a mouillé en rade de Papeete, hier 16 mai, dans la matinée, venant de Bordeaux.

### MOUVEMENTS DU PORT DE PAPEETE

Du mercredi 9 au mardi 15 mai inclus 1888.

#### NAVIRES DE COMMERCE ENTRÉS.

- 13 mai. Goël. française *Gironde*, de 110 ton., cap. Hamon, ven. de la mer, en relâche.  
14 mai. Goël. française *Elina*, de 44 ton., cap. Andeban, ven. de Taiohae en 8 jours; 1 passag., M. Gill, américain.

#### NAVIRES DE COMMERCE SORTIS.

- 12 mai. Goël. française *Gironde*, de 110 ton., cap. Hamon, all. Anaa et Rairoa.  
12 mai. Trois-mâts-goël. américain *Tropic Bird*, de 331 ton., cap. Burns, all. à San Francisco, avec escale à Papeuriri.  
13 mai. Goël. française *Poe*, de 64 ton., cap. Teuira, all. à Rairoa.  
15 mai. Goël. française *Gironde*, de 110 ton., cap. Hamon, all. à Anaa et Rairoa.

## ANNONCES

M<sup>e</sup> RENÉ HOLOZET, commissaire-priseur à Papeete.

VENTE MENSUELLE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,

Le mardi 22 mai courant, à midi,

SUR LA PLACE DU MARCHÉ DE PAPEETE,

De meubles meublants et marchandises diverses.

NOTA — Les personnes qui voudraient mettre en vente des objets mobiliers sont priées de les faire parvenir sur le lieu de la vente ledi jour 22 mai, à partir de 9 heures du matin.

M<sup>e</sup> RENÉ HOLOZET, commissaire-priseur à Papeete.

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES, PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

A Arue, sur la terre Vaipopoo,

Le vendredi 25 mai 1888, à midi,

D'une maison construite partie en bois et partie en bambou, couvert en pandanus, d'une longueur de onze mètres, environ, sur cinq mètres de largeur.

CONDITIONS: Prix de vente payable au comptant. — Nulle réclamation ne sera reçue après l'adjudication.

En vente à l'imprimerie du Gouvernement:

PROCÈS-VERBAUX

des séances du

## CONSEIL GÉNÉRAL

SESSION ORDINAIRE ET 2<sup>e</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1887.

1 vol. in-8°. — Prix (broché): 5 fr.

### OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Du 10 au 16 mai 1888.

DATES	PRESSION barométrique		TEMPÉRATURE				VENTS	PLUIE dans les 24 heures
	Hauteur moyenne	Oscillation diurne	6 heures du matin	4 heures du soir	Moyenne	Moyenne de la journée		
10.....	762.5	0.5	22.2	29.0	25.6	25.1	NE	>
11.....	763.5	0.4	22.4	29.0	25.7	25.6	NNE	0.023
12.....	763.6	0.6	22.0	29.0	25.5	25.0	E NE	>
13.....	764.0	0.5	22.4	28.8	25.6	25.0	NNE	>
14.....	765.0	0.4	22.6	29.0	25.8	25.3	NE	>
15.....	762.2	0.5	22.2	29.0	25.6	24.5	E NE	>
16.....	761.1	0.5	23.2	28.8	26.0	25.2	NE	>

### ROLE DES CAUSES A JUGER — TE HURU O TE NANAI RAA O TE MAU OHIPA E RAVE HIA

(Décret du 24 août 1887 — Faane raa mana no te 24 atete 1887)

Désignation des terres litigieuses	Noms des déclarants	Dates des déclarations	Noms des opposants	Dates des oppositions	Fixation d'audience
Faaité raa i te mau fenua e maro hia	Te ioa o te feia i faaité mai	Te taio o te avae e te matahiti i faaité hia mai ai	Te ioa o te feia i patoi mai	Te taio o te avae e te matahiti i patoi hia mai ai	Faataa raa i te mahana e tairuru ai

#### Par le district de Haapiti (Moorea) — E te matacinaa ra o Haapiti (Moorea).

Tapioi. | Metuaaro a Ita. | 23 no feppure 1888. | Teihoarii a Mahuru. | 18 no eperera 1888. | 2 no tiunu 1889.

#### Par le district de Pare — E te matacinaa ra o Pare.

Patifou. | Pierre Laharrague. | 22 no mati 1888. | Teroo a Marii v. | 16 no eperera 1888. | 2 no tiunu 1888.  
Tereva. | id. | id. | Tetua Howard v. | id. | id.

#### Par le district de Vairao — E te matacinaa ra o Vairao.

Teorefau. | Teriihanino a Pitara v. e Hou- | 22 no mati 1888. | Tematua a Tefaatau v. | 22 no eperera 1888. | 2 no tiunu 1888.  
Teataepua. | ra a Fanaue v. | id. | Tepuoroo a Maraera v. | 4 no me 1888. | id.  
Teorefau. | id. | id. | | | |  
Teataepua. | | | | | |

#### Par le district de Mataiea — E te matacinaa ra o Mataiea.

Farero. | Teoroa a Farepora e ma. | 29 no mati 1888. | Tetuanuamoe a Taohere. | 17 no eperera 1888. | 2 no tiunu 1888.  
Atiiaha. | Teriitahi a Ueva. | id. | Teeva a Manea. | 20 no eperera 1888. | id.